



RÉNOV'
INFO
SERVICE

avec



France
Rénov'
Le service public pour mieux
rénover mon habitat

Convention de Pacte territorial - France Rénov' (PIG)

Aunis Atlantique / Aunis Sud/ Vals de Saintonge Communauté

2025- 2030

AR Prefecture

017-200041614-20250225-2025_02_06-DE
Reçu le 13/03/2025

La présente convention est établie :

Entre la Communauté de Commune Aunis Sud en tant que structure porteuse du service unifié Rénov' Info Service, maître d'ouvrage de l'opération programmée, dont le siège est situé 45 avenue Martin Luther King, 17700 Surgères, représentée par son Président M. Jean GORIOUX, en vertu de la délibération du 25 février 2025,

l'État, représenté par M. le préfet du département de la Charente-Maritime, M. Brice BLONDEL,

et **l'Agence nationale de l'habitat**, établissement public à caractère administratif, sis 8 avenue de l'Opéra 75001 Paris, représentée par M. le préfet du département de Charente-Maritime, Brice BLONDEL, délégué local de l'Anah dans le département de la Charente-Maritime, agissant dans le cadre des articles R. 321-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation et dénommée ci-après « Anah »

AR Prefecture

017-200041614-20250225-2025_02_06-DE
Reçu le 13/03/2025

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment R. 327-1 (PIG), L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD 2023-2028), adopté par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime, le 23 juin 2023 (délibération n°215),

Vu le Programme Départemental de l'Habitat (PDH 2023-2028), adopté par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime, le 12 avril 2024 (délibération n° 206),

Vu la convention de cadrage du service public de la rénovation de l'habitat conclue entre l'Anah, l'Etat et le Conseil Régional de... le ...

Vu la nouvelle convention du service unifié pour la gestion en 2025 de Rénov' Info Service, Espace Conseil France Rénov, entre les communautés de communes Aunis Atlantique, Aunis Sud, et Vals de Saintonge Communauté signée le 21 janvier 2025,

Vu la délibération d'engagement à signature d'un PIG PACTE France Rénov' de la CdC Aunis Sud, EPCI porteuse du service unifié Rénov' Info Service, en dates du 17 décembre 2024,

Vu la délibération d'engagement à signature d'un PIG PACTE France Rénov' de la CdC Aunis Atlantique, membre du service unifié Rénov' Info Service, en dates du 11 décembre 2024,

Vu la délibération d'engagement à signature d'un PIG PACTE France Rénov' de Vals de Saintonge Communauté, membre du service unifié Rénov' Info Service, en dates du 18 décembre 2024,

Vu la délibération du conseil communautaire de la CdC Aunis Sud, EPCI porteuse du service unifié Rénov' Info Service, en dates du 25 février 2025, autorisant la signature de la présente convention,

Vu l'avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat de Charente-Maritime, en application de l'article R. 321-10 du code de la construction et de l'habitation, en date du ...

Vu l'avis du délégué de l'Anah dans la Région en date du ...

Il a été exposé ce qui suit :

Table des matières

Préambule.....	6
Chapitre I – Objet de la convention et périmètre d'application.....	11
<u>Article 1 – Dénomination, périmètre et champs d'application territoriaux.....</u>	11
1.1. Dénomination de l'opération.....	11
1.2. Périmètre et champs d'intervention.....	11
Chapitre II – Enjeux de la convention de PIG PT-FR'.....	14
<u>Article 2 – Enjeux du territoire.....</u>	14
Chapitre III – Description du dispositif et objectifs de la convention PIG PT-FR'.....	17
<u>Article 3 – Volets d'action.....</u>	17
3.1. Volet relatif à la dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels.....	17
3.2. Volet relatif à l'information, le conseil et l'orientation des ménages (ECFR').....	22
<u>Article 4 – Objectifs quantitatifs globaux de la convention.....</u>	27
Chapitre IV – Financements de l'opération et engagements complémentaires.....	29
<u>Article 5 – Financements des partenaires de l'opération.....</u>	29
5.1. Règles d'application.....	29
5.2. Montants prévisionnels.....	30
Chapitre V – Pilotage, animation et évaluation.....	32
<u>Article 6 – Conduite de l'opération.....</u>	32
6.1. Pilotage de l'opération.....	32
6.1.1. Mission du maître d'ouvrage.....	32
6.1.2. Instances de pilotage.....	32
6.2. Mise en œuvre opérationnelle.....	33
6.2.1. Recours éventuel à des partenariats de mises en œuvre ou de prestataires.....	33
6.3. Évaluation et suivi des actions engagées.....	33
6.3.1. Indicateurs de suivi des objectifs.....	33
6.3.2. Bilans et évaluation finale.....	33
Chapitre VI – Communication.....	34
<u>Article 7 - Communication.....</u>	34
Chapitre VII – Prise d'effet de la convention, durée, révision, résiliation et prorogation.....	35
<u>Article 8 - Durée de la convention.....</u>	35
<u>Article 9 – Révision et/ou résiliation de la convention.....</u>	35
<u>Article 10 Modalités de mise en œuvre du volet 3.3. « accompagnement ».....</u>	36
10.1. Principes de mise en œuvre.....	36
10.2. Engagement des parties.....	36
10.2.1. Engagement du maître d'ouvrage de la Convention « volet accompagnement ».....	36
10.2.2. Engagement des autres parties.....	36
<u>Article 11 – Transmission de la convention.....</u>	37

Préambule

Le territoire et ses dispositifs :

Situé au Nord-Est de la Charente-Maritime, Rénov' Info Service est un service unifié mis en place entre les 3 communautés de communes :

- Aunis Atlantique
- Aunis Sud
- Vals de Saintonge Communauté

Le Service Unifié a été créé en 2018, pour assurer le portage initial de l'Espace Info Energie (EIE), devenu Espace Conseil FAIRE puis Espace Conseil France Rénov' (ECFR).

Il a bénéficié des financements liés au programme de Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE), aux AMI Régionaux pour le déploiement des Plateformes Territoriales de la Rénovation Energétique (PTRE) ainsi que des contributions directes des 3 EPCI membres.

Ce service unifié dénommé Rénov' Info Service, fait l'objet d'une convention au titre de l'article L.5111-1-1 du CGCT dont la dernière version adoptée par les 3 CdC est annexée à la présente convention PIG-PACTE territorial.

De 2021 à 2024, ce sont 3 839 ménages qui ont bénéficié des conseils de Rénov' Info Service (821 ménages d'Aunis Atlantique, 2 010 ménages d'Aunis Sud et 3 561 ménages de Vals de Saintonge Communauté).

Pour l'ensemble de ces ménages, ce sont 7 244 actes qui ont été réalisés :

- 70% de conseils de premier niveau effectués par téléphone ou par mail,
- 26% de conseils réalisés à l'occasion de rendez-vous personnalisés
- 4% de prestations d'accompagnement aux travaux de rénovation énergétique globale, ce service n'étant proposé sur le territoire à partir de 2023.

Contexte et enjeux du territoire d'Aunis Atlantique :

Ce territoire rural, situé entre les deux plus grosses agglomérations de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres, profite d'un cadre de vie agréable grâce à sa proximité avec l'océan et son appartenance au Parc Naturel Régional du Marais poitevin (PNR), ce qui lui confère une position géographique stratégique.

Un phénomène de périurbanisation et de pression foncière croissant est caractéristique de ce territoire.

On notera également que 51% des propriétaires occupants sont éligibles aux aides de l'ANAH et 78% des locataires du parc privé sont éligibles au logement social sur Aunis Atlantique.

La Communauté de Communes Aunis Atlantique est un territoire engagé pour la transition écologique et la rénovation énergétique, notamment à travers :

- o Son ambition à l'horizon 2050 de devenir un **Territoire à Energie Positive** (TEPOS),
- o Son **Plan Local d'Urbanisme intercommunal-Habitat** (PLUi-h), dont le Programme d'Orientations et d'Actions prévoit, entre autres, de mettre en place un dispositif d'intervention renforcé concernant le parc privé du territoire, en faveur de la rénovation et de l'adaptation du parc privé, ou encore, de remettre les logements vacants sur le marché de l'habitat,
- o Son **Plan Climat Air Energie Territorial** (PCAET),
- o La mise en place avec deux autres EPCI de **Rénov' Info Service**, son Espace Conseil France Rénov, depuis 2018,
- o Sa volonté de se doter d'un **Guichet Unique de l'Habitat** qui regroupera le réseau d'acteurs sur le thème de l'habitat dès 2025 et permettra un accès au service public facilité pour ses usagers.

Sur ce territoire, les deux communes de Marans et Courçon sont lauréates du dispositif **Petites Villes de**

Demain. En mars 2023, une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) a été signée pour la mise en œuvre d'une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat comprenant un périmètre de Renouvellement Urbain dans le centre de Marans et de Courçon.

À la suite d'une étude pré-opérationnelle menée entre 2021 et 2022 sur l'ensemble du territoire, l'**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec volet Renouvellement Urbain** dans les centres de Marans et Courçon a été lancée en 2024 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'en 2028.

L'étude pré-opérationnelle a mis en exergue des enjeux transversaux d'amélioration du parc privé existant qui s'appliquent à l'intégralité du territoire de la CdC Aunis Atlantique :

- **Produire et rééquilibrer l'offre de logements locatifs afin de permettre aux ménages modestes de se loger,**
- **Agir sur la vacance structurelle renforcée par l'état du bâti et les coûts élevés de la requalification**
- **Réduire le parc privé potentiellement indigne principalement localiser dans les centres bourgs**
- **Accompagner les publics fragiles sujet à la précarité énergétique et à la perte d'autonomie en raison de l'âge ou d'un handicap**

Contexte et enjeux du territoire d'Aunis Sud :

Située au nord de la Charente-Maritime entre espaces ruraux, zones humides et pôles urbains, la Communauté de Communes Aunis Sud réunit 24 communes et rassemble plus de 33 000 habitants à proximité des Communautés d'Agglomération de La Rochelle, de Niort et de Rochefort.

Le territoire Aunis Sud n'a jamais bénéficié de dispositifs d'amélioration de l'habitat organisé par l'intercommunalité depuis sa création en 2014.

Ses habitants profitent néanmoins depuis 2014 des services d'un Espace Info Energie (d'abord associatif) qui a suivi les évolutions jusqu'à la création du SPRH et la structuration du Réseau France Rénov', permettant la mise en place d'un service dédié à la population sur un temps long.

Aunis Sud bénéficie depuis 2023 du Plan Départemental de l'Habitat (PDH) qui vise à diversifier l'offre de logements adaptés et également à améliorer l'installation des jeunes en Charente-Maritime.

A cela s'ajoutent les politiques locales avec notamment le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes arrêté en septembre 2024, et qui traite notamment la question de la précarité énergétique au sein du territoire.

De plus, depuis 2021, la CdC poursuit son projet de territoire (2021-2030) avec de nouvelles ambitions stratégiques, dont une orientation sur le parc privé de logement a adapté et renouvelé pour répondre aux besoins de la population et aux enjeux énergétiques et environnementaux.

Un contrat de relance et de transition écologique entre l'Etat et la CdC a été signé en 2021. Il comporte un objectif sur l'adaptation du parc privé de logements, couplé à la démarche Territoire à énergie positive à l'horizon 2050 (TEPOS) soutenue par la Région.

Une étude pré-opérationnelle d'aide à la mise en place de dispositifs d'amélioration de l'Habitat a été menée par la Communauté de Communes Aunis Sud de juillet 2023 à mai 2024.

Elle a permis d'établir une stratégie d'intervention sur le territoire Aunis Sud pour définir une convention Pacte Territorial PIG propre au volet 3, afin de répondre aux différentes problématiques identifiées.

Les objectifs visés sont les suivants :

- **Répondre à la demande locative actuellement insuffisante et qui ne correspond pas toujours aux besoins**
- **Accélérer l'amélioration thermique du parc de logements privés**
- **Permettre aux ménages de pouvoir faire le choix d'un maintien à domicile**
- **Améliorer les conditions de logement des populations en place**
- **Renforcer l'offre locative sociale de qualité dans le parc privé**
- **Renforcer l'attractivité des tissus économiques et commerciaux**

Les enjeux mis en évidence par l'étude seront ainsi traités dans :

- la convention PIG PACTE des volets 1 et 2, porté par le service unifié Renov' Info Service qui assure les missions de l'ECFR
- la convention PIG PACTE du volet 3 sous forme d'une OPAH sur l'ensemble du territoire intercommunal

Contexte et enjeux du territoire de Vals de Saintonge Communauté :

Contexte général

Territoire rural, proche de plusieurs bassins économiques et de vie importants et bien desservi par les infrastructures routières sur un axe Nord-Sud, les Vals de Saintonge restent à l'écart de la dynamique littorale. La revitalisation de l'économie des Vals de Saintonge passe par une relance des activités productives et une dynamisation des activités présentes. Elle s'appuie notamment sur l'engagement d'initiatives qui témoignent d'une politique d'attractivité ambitieuse : la création d'une station thermale, la revitalisation du centre-ville et des centres-bourgs.

L'affirmation de filières locales prioritaires (thermalisme et tourisme, luxe, agro-alimentaire et circuits-courts, chanvre, bois, économie circulaire...) contribue à véhiculer une image valorisante en Vals de Saintonge.

Les fortes aménités naturelles, patrimoniales et culturelles, sont de nature à structurer et promouvoir une politique de développement touristique.

Le territoire bénéficie d'une bonne accessibilité aux services de la vie courante et d'un maillage de services et d'équipements satisfaisants. Son armature urbaine héritée de l'histoire favorise une répartition géographique équilibrée des populations et des emplois, avec une prépondérance à Saint-Jean-d'Angély, pôle principal des Vals de Saintonge.

Les enjeux de transition écologique et énergétique s'expriment particulièrement en matière d'agriculture et d'alimentation, d'adaptation et de réhabilitation des logements dans le cadre d'une stratégie de revitalisation des centralités et de préservation des espaces agricoles et naturels, ainsi que de développement des mobilités alternatives à l'automobile individuelle en milieu rural.

Démographie

La population sur le territoire des Vals de Saintonge s'élève à 51 994 habitants (INSEE 2020).

La CSP la plus représentée correspond aux employés et ouvriers avec un revenu médian par mois de 1 579 €. L'âge médian se situe lui entre 45 et 59 ans et on constate des soldes migratoires et naturels négatifs sur une majorité des communes situées sur la frange est du territoire.

La part des 60 ans et plus n'a fait qu'augmenter depuis 1999, atteignant aujourd'hui 36 %.

Le parc de logements des Vals de Saintonge est celui d'un territoire rural avec :

- des logements de grande taille : 92 % des logements sur le territoire des Vals de Saintonge sont des

maisons, avec une majorité de logements avec plus de 5 pièces (52 %). La taille moyenne des ménages étant en baisse, il convient de s'interroger si l'offre de logements correspond à la demande sur le territoire.

- un habitat résidentiel : les logements sur le territoire sont pour l'immense majorité des résidences principales (76 % en 2019).
- une augmentation du taux de vacance : on note, entre 2013 et 2019, une croissance notable de la vacance des logements au sein de la communauté de communes avec un taux de vacance de 12,2 % en 2013 contre 13,3 en 2020, soit 4 219 logements vacants sur l'ensemble du territoire.
- Enfin, la Communauté de Communes n'est pas soumise à la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU), signifiant que le territoire ne dispose pas de l'obligation d'avoir un parc de logements sociaux correspondant à 20%. Pour autant, la pression exercée sur le parc de logements sociaux est forte, un objectif est donc d'améliorer la qualité de l'offre locative sociale.

Précarité énergétique

La précarité énergétique liée au logement résulte de plusieurs facteurs : niveau de revenu, caractéristiques du logement, mode de chauffage, etc. Selon l'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE), un ménage est considéré en situation de précarité énergétique lorsque ses dépenses d'énergie pour le logement dépassent 8 % de ses revenus.

Le chauffage, en particulier, constitue une charge financière importante pour les ménages les plus modestes. Sur le territoire de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge, 23,1 % des ménages, soit 5 639 foyers en 2021, sont concernés par cette précarité énergétique. À l'échelle nationale, ce taux s'élève à 13,9 %. Par ailleurs, près de 11 000 logements, soit 34,9 % du parc immobilier local, sont considérés comme des passoires énergétiques (étiquettes F et G du Diagnostic de Performance Énergétique - DPE), ce qui les classe parmi les logements les plus énergivores.

La hausse du prix moyen du chauffage de +34,6 % depuis 2020 aggrave encore cette situation, fragilisant davantage les ménages les plus vulnérables.

Politique habitat de Vals de Saintonge Communauté

La Communauté de Communes des Vals de Saintonge, en partenariat avec l'association SOLIHA, s'est engagée dès 2019 dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Ce dispositif apporte un accompagnement technique ainsi que des aides financières aux propriétaires souhaitant rénover leur logement. En complément, le territoire a mis en place avec deux EPCI voisins, dans le cadre des Espaces France Rénov', le service RENOV' INFO SERVICE. Gratuit, neutre et indépendant, ce service vise à informer, conseiller et accompagner les habitants dans leurs démarches de rénovation énergétique.

Menée de 2019 à 2024 par Vals de Saintonge Communauté en partenariat avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), l'OPAH a permis d'encourager la rénovation de l'offre privée, de reconquérir l'habitat dégradé et vacant, et d'adapter les logements aux personnes âgées ou en situation de handicap.

L'enveloppe des aides financières attribuées par la collectivité a été revue plusieurs fois à la hausse pour soutenir la dynamique de rénovation.

Ce programme de réhabilitation des logements privés anciens dans les Vals de Saintonge a poursuivi plusieurs objectifs :

- Lutter contre l'habitat indigne,

- Améliorer la maîtrise de l'énergie
- Remettre sur le marché des logements vacants.

Environ 150 ménages ont été accompagnés dans la rénovation de leur habitat principal en 2024.

La ville de Saint-Jean-d'Angély, dans le cadre de son opération de renouvellement urbain, a mis en place des aides ambitieuses pour stimuler la reprise des logements dégradés et augmenter l'offre locative en centre-ville, atteignant ses objectifs pour les bailleurs dès la seconde partie de l'OPAH.

Le bureau d'études SOLiHA, missionné pour assurer la maîtrise d'œuvre du dispositif, a joué un rôle crucial dans l'orientation des ménages, la définition de programmes de travaux adaptés et la recherche de financements.

En 2024, Vals de Saintonge Communauté a lancé deux études importantes :

- Un bilan de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et une étude pré-opérationnelle pour la définition d'un nouveau dispositif.
- La définition d'un Programme de l'Habitat (PH).

Ces études permettront d'élaborer la nouvelle stratégie habitat intercommunale pour répondre aux problématiques du territoire (vétusté du parc privé, l'inadaptation du parc social, relations avec les bailleurs et investisseurs...)

Ces études se poursuivront en 2025 pour définir le volet 3 du PIG-PACTE territorial et en 2026 pour définir le Programme de l'Habitat, qui guideront les futures actions de la politique habitat.

À l'issue de ce constat il a été convenu ce qui suit :

Chapitre I – Objet de la convention et périmètre d'application

Article 1 – Dénomination, périmètre et champs d'application territoriaux

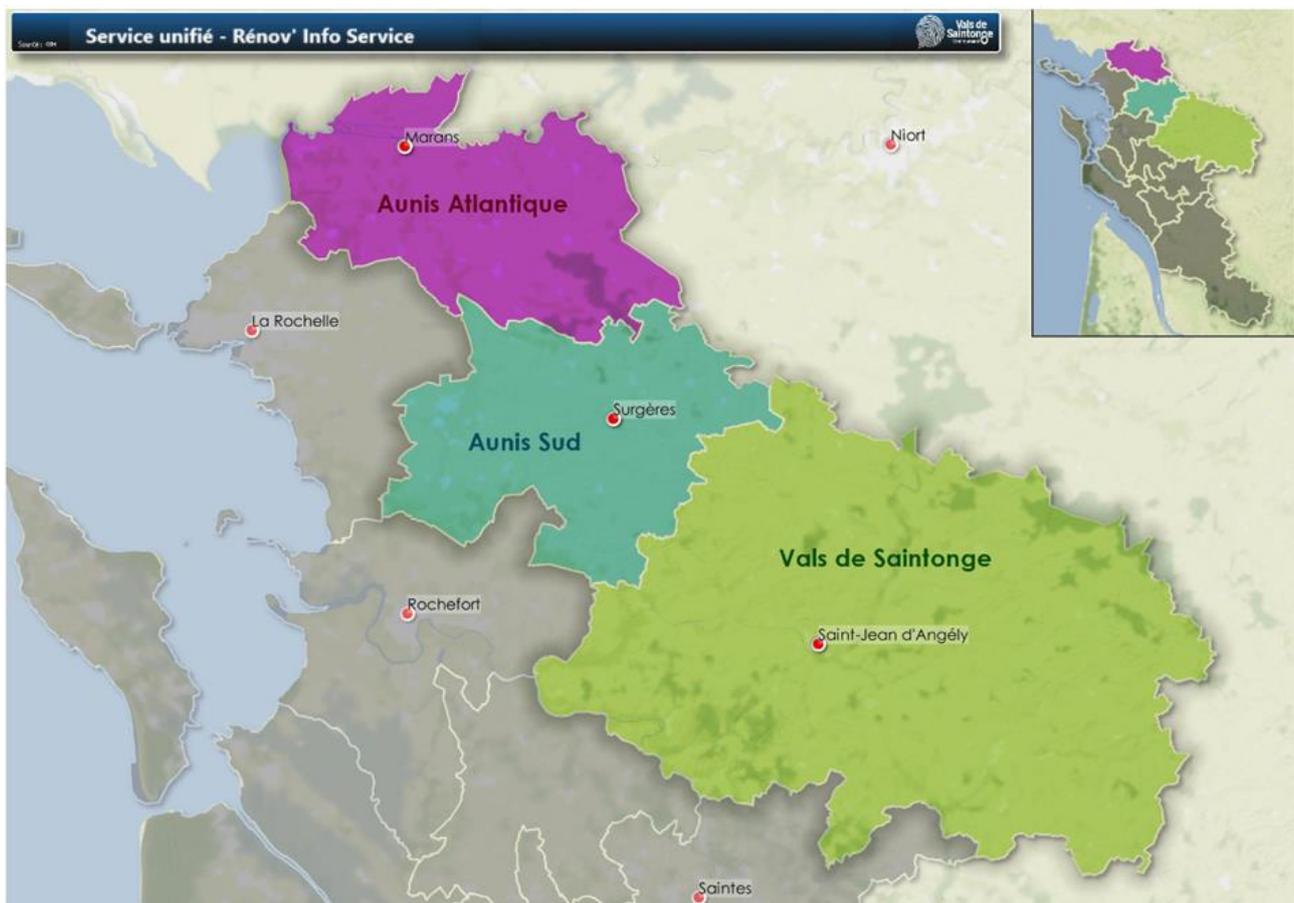
1.1. Dénomination de l'opération

Aunis Sud, la structure porteuse du service unifié Rénov' Info Service, l'État et l'Anah décident de réaliser le programme d'intérêt général Pacte territorial France Rénov' de Aunis Atlantique, Aunis Sud, Vals de Saintonge Communauté.

1.2. Périmètre et champs d'intervention

Le périmètre d'intervention correspond au territoire des 3 communautés de communes :

- Aunis Atlantique (20 communes)
- Aunis Sud (24 communes)
- Vals de Saintonge Communauté (110 communes)



La liste des 154 communes couvertes par ce PIG PACTE figure en annexe de la convention.

Le territoire couvert représentait en 2021 57 142 Résidences Principales hors logements HLM et prenant en compte les logements vacants.

CDC	Aunis Atlantique	Aunis Sud	Vals de Saintonge Communauté
RPPP (Données DREAL 2021)	13 900	14 947	28 295

Les champs d'intervention sont les suivants :

Le présent Pacte couvre les deux volets d'action prévus par la délibération n°2024-06 du 13 mars 2024 adopté par le Conseil d'administration de l'Agence nationale de l'habitat relative à la mise en œuvre du Pacte territorial France Rénov' (PIG), à savoir :

- Dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels ;
- Mise en œuvre de guichets d'information, de conseil et d'orientation des ménages ;

Les missions prévues dans les volets 1 et 2 sont réalisées en régie par Rénov' Info Service pour les 3 CdC.

Les actions concernent tous les publics privés, sans conditions de revenu et toutes les thématiques de la rénovation de l'habitat, c'est-à-dire :

- La rénovation énergétique ;
- La lutte contre l'habitat indigne ou dégradé ;
- L'adaptation du logement à la perte d'autonomie ou au handicap
- Le développement de l'offre locative privée

En parallèle chaque EPCI est porteur d'une convention de PIG-PACTE portant sur le volet 3 relatif à une opération en cours ou avenir sur son territoire.

De ce fait, des missions complémentaires à celles de Rénov' Info Service peuvent être assurées, pour le volet 1 et 2, par les opérateurs sous marché dans le cadre des volets 3 ou OPAH-RU en cours ou en élaboration.

Les publics ciblés sont les propriétaires occupant (TMO/MO), les personnes âgées ou en situation de handicap (TMO/MO), les bailleurs sur l'ensemble du territoire ainsi que les propriétaires occupants et bailleurs en périmètre RU.

Rénov' Info Service mobilise également ses partenaires sur des thématiques complémentaires (ADIL, Espaces France Services, CAUE 17, services instructeurs des autorisations de travaux, Architecte des Bâtiments de France...).

Sur le territoire d'Aunis Atlantique :

L'opérateur SOLiha Charente-Maritime Deux-Sèvres intervient dans le cadre d'un marché d'OPAH-RU signé en février 2024 indépendamment du PIG PACTE territorial.

Il est missionné pour réaliser des animations thématiques en lien avec les aides locales délivrées par la CdC Aunis Atlantique.

Ces animations sont co-animées par Rénov' Info Service pour les cibles grand public, énergie, adaptation, bailleur.

Pour les actions/animations relatives aux logements dégradés ou indignes du volet RU, la CdC gère uniquement avec son opérateur le traitement des îlots dégradés et la copropriété fragile repérés.

SOLiha assure également des permanences d'information, conseil pour les publics éligibles à l'OPAH-RU

AR Prefecture

017-200041614-20250225-2025_02_06-DE
Reçu le 13/03/2025

souhaitant bénéficier d'un accompagnement relatif aux MAR ou aux AMO adaptation, LHI ou liée au dispositif Loc Avantage ou encore celle liée aux aides locales (ex : rénovation façade, ou prime éco matériaux...). Le public est envoyé par Renov' Info Service vers l'opérateur dans le cadre de ses missions d'orientation.

Sur le territoire Aunis Sud :

Une convention de volet 3 sera signée prochainement donnant lieu à un marché pour recruter un opérateur. Les missions assurées seront uniquement celles liées à l'accompagnement relatif au volet 3. Aucune mission du volet 1 et 2 ne lui seront confiées.

Sur le territoire de Vals de Saintonge Communauté :

Une étude pré-opérationnelle est en cours d'élaboration pour dimensionner les missions des volets 1, 2 et 3 du PIG PACTE territorial propre au territoire. Une convention de volet 3 sera signée prochainement donnant lieu à un marché pour recruter un opérateur.

Des missions complémentaires à celles assurées par Renov' Info Service sur le volet 1 et le volet 2 seront confiées à l'opérateur pour des actions spécifiques sur les publics cibles de l'OPAH-RU. Il s'agira de prestation d'animation/sensibilisation (volet 1) et de conseils renforcés pour la rénovation énergétique, l'adaptation et la lutte contre l'habitat indigne ou dégradé (volet 2).

Chapitre II – Enjeux de la convention de PIG PT-FR'

Article 2 – Enjeux du territoire

A travers la mise en œuvre d'un Pacte Territorial sur les 3 intercommunalités, Aunis Atlantique, Aunis Sud, Vals de Saintonge Communauté et leurs partenaires se donnent les moyens d'action pour répondre aux enjeux suivants :

- Créer une dynamique favorable à la rénovation de l'habitat sur le territoire et développer le tissu économique nécessaire pour répondre aux enjeux territoriaux,
- Poursuivre la mise en œuvre d'un guichet de conseil et d'orientation neutre et gratuit pour tous les porteurs de projet,
- Améliorer la performance énergétique des logements grâce aux accompagnements mis en place.
- Rendre les logements accessibles et adaptés pour les personnes en situation de perte d'autonomie,
- Améliorer l'offre locative privée,
- Accompagner les personnes les plus fragiles et lutter contre le logement indigne et dégradé,

Enjeu 1 : Créer une dynamique favorable à la rénovation de l'habitat sur le territoire et développer le tissu économique nécessaire pour répondre aux enjeux territoriaux

Face aux enjeux de réhabilitation du parc des 3 CdC, tant en matière de rénovation énergétique, que de maintien à domicile et de lutte contre l'habitat indigne et dégradé, Aunis Atlantique, Aunis Sud et Vals de Saintonge Communauté souhaitent mobiliser l'ensemble des partenaires institutionnels, acteurs de la rénovation, du financement et de l'immobilier pour :

- Faire connaître et rendre incontournable l'ECFR Rénov' Info Service comme porte d'entrée neutre et gratuite de tout projet de rénovation,
- Repérer les ménages prioritaires sur l'ensemble des thématiques prioritaires de l'Anah dans une logique d'aller-vers et identifier les opportunités de projets de rénovation globale et performante,
- Contribuer à la montée en charge du tissu économique pour atteindre les objectifs de rénovation fixés.

Enjeu 2 : Poursuivre la mise en œuvre d'un guichet de conseil et d'orientation neutre et gratuit pour tous les porteurs de projet

Les 3 CdC souhaitent poursuivre la mise en œuvre du service public de la rénovation de l'habitat sur leur territoire, en maintenant la porte d'entrée unique via Rénov' Info Service, en place depuis 6 ans. Ce dernier assure un conseil neutre et gratuit pour l'ensemble des projets de rénovation dans le parc privé sur les 3 territoires.

Ce service public est d'autant plus pertinent que les administrés font face à des pratiques commerciales agressives et frauduleuses, et que l'un des freins majeurs au passage à l'acte des ménages est la complexité technique, administrative, juridique et financière des projets.

Enjeu 3 : Améliorer la performance énergétique des logements, grâce aux accompagnements mis en place

Au regard des documents et programmes cités dans le préambule, il a été identifié que le bâti du territoire concerné par l'ECFR est :

- Globalement ancien, majoritairement construit avant 1991 et de grande taille (4 pièces ou plus) :

(Données Terristory et INSEE 2021)	Aunis Atlantique	Aunis Sud	Vals de Saintonge Communauté
Part des constructions avant 1990	49.3%	60.5%	76.5%
Part des logements utilisant le fioul	12.8%	14.1%	23.1%
Part des logements avec 4 pièces ou plus	80.9%	80.8%	79.9%

- Énergivore avec une dépense énergétique moyenne par logement élevé sur le territoire :

(Données Terristory 2021)	Aunis Atlantique	Aunis Sud	Vals de Saintonge Communauté
Dépenses énergétiques par logement	1 927.84 €/logement	1 959.36 €/logement	1 915.28 €/logement
Part de la population en situation de précarité énergétique lié au logement	13.01%	15.88%	22.88%

Cela impacte le pouvoir d'achat des habitants et crée déjà des situations de précarité énergétique particulièrement sur les logements locatifs.

Les missions des volets 1 et 2 du Pacte Territorial permettront d'embarquer les ménages dans des projets de rénovation énergétique globale et performante. Ils seront ensuite orientés vers les opérateurs agréés pour l'accompagnement aux travaux prévu dans les volets 3 de chacun des territoires ou vers les MAR issus du champ concurrentiel. Ce parcours permettra ainsi de mettre en œuvre des rénovations plus ambitieuses capables de réduire les consommations énergétiques et l'émissions de GES liés au parc résidentiel privé.

Enjeu 4 : Rendre les logements accessibles et adaptés pour les personnes en situation de perte d'autonomie

La population des 3 CdC est vieillissante (un tiers des habitants a 60 ans ou plus) et les logements rarement adaptés à la perte d'autonomie.

(Données INSEE 2021)	Aunis Atlantique	Aunis Sud	Vals de Saintonge Communauté
Part des + de 60 ans	24%	28%	37%

De plus, selon les secteurs, les logements sont difficilement accessibles aux populations jeunes, primo-accédantes.

Face à ces constats, les missions des volets 1 et 2 du Pacte Territorial permettront d'améliorer :

- Le repérage des ménages par des actions plus ciblées,
- Pour les publics éligibles, leur orientation vers les opérateurs agréés pour l'accompagnement aux travaux prévu dans les volets 3 de chacun des territoires

Et pour les autres publics un accompagnement technique et une mise en relation avec les professionnels qualifiés.

Enjeu 5 : Améliorer l'offre locative privée

Les études pré opérationnelles des 3 territoires ont montré la faiblesse de l'offre locative privée en termes de quantité et de qualité.

Le Pacte Territorial contribuera à promouvoir les dispositifs dédiés aux bailleurs pour attirer les investisseurs, permettant de développer l'offre. Il permettra également d'améliorer le repérage des situations de logements locatifs de qualité médiocre, par des actions plus ciblées, visant à orienter les propriétaires bailleurs vers un conseil personnalisé, puis vers les opérateurs agréés prévus dans les volets 3 ou les MAR issus du champ concurrentiel pouvant les accompagner dans leur projet de travaux.

Enjeu 6 : Accompagner les personnes les plus fragiles et lutter contre le logement indigne et dégradé

Au regard de leur ancienneté de construction et de leur état de dégradation, une partie du parc de logements est déficiente sur le plan de la performance énergétique mais aussi sur le plan de la sécurité et de la salubrité des logements, dans chacune des 3 CdC.

De plus, les populations les plus fragiles qui les occupent sont bien souvent captives de ce parc locatif dégradé, aggravant ainsi leur situation de précarité.

(Données Terristory 2021)	Aunis Atlantique	Aunis Sud	Vals de Saintonge Communauté
Part de la population en situation de précarité énergétique lié au logement	13.01%	15.88%	22.88%

Face à ces constats, les missions des volet 1 et 2 du Pacte Territorial permettront :

- D'améliorer le repérage des ménages par des actions plus ciblées,
- Puis d'orienter les publics éligibles vers les opérateurs agréés pour l'accompagnement aux travaux prévu dans les volets 3 de chacun des territoires.

Chapitre III – Description du dispositif et objectifs de la convention PIG PT-FR'

Les volets d'action sont les suivants :

- Dynamique territoriale (mobilisation des ménages et des professionnels, mobilisation de publics spécifiques : précarité énergétique, LHI, autonomie, copropriétés non-dégradées...)
- Information, Conseil et orientation des ménages quels que soient leurs revenus

Pour réaliser ces missions, les intercommunalités ont doté le service unifié Rénov' Info Service de 4 agents dont leur temps dédié aux missions du PIG-PACTE volet 1 et 2 sont les suivants :

Personnel sur l'ECFR	Volet 1				Volet 2		
	Mobilisation ménages	Mobilisation publics prioritaires	Mobilisation des pro	Mobilisation des partenaires	Information Orientation	Conseil personnalisé	Conseil renforcé
Conseiller n°1	0,1	0	0,1	0	0,2	0,3	0,1
Conseiller n°3	0,1	0,1	0,1	0	0,3	0,3	0,1
Conseiller n°2	0,2	0,2	0	0	0,3	0,3	0
Conseiller n°4	0,1	0,2	0,2	0,28	0,2	0	0
TOTAL par missions	0,5	0,5	0,4	0,28	1	0,9	0,2
TOTAL par volet	1,68				2,1		
TOTAL (ETP)	3,78						

Article 3 – Volets d'action**3.1. Volet relatif à la dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels****3.1.1 Descriptif du dispositif****Préambule :**

Afin de répondre aux différents enjeux des territoires identifiés ci-dessus, les 3 CdC font appel à Rénov' Info Service pour mettre en œuvre un programme d'animations participant à la dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels qui vise à :

- Démultiplier les passages à l'acte pour rénover les logements de façon qualitative :
 - Faire connaître le service public de la rénovation de l'habitat France Rénov', comme porte d'entrée pour tout projet de rénovation de l'habitat, afin de favoriser la gratuité et la neutralité du conseil aux ménages,
 - Fluidifier le parcours des ménages en agissant en facilitateur auprès des ménages et des professionnels,
 - Favoriser une lecture globale des projets de rénovation de l'habitat, en embarquant l'ensemble des thématiques prioritaires partagées (énergie, autonomie, décence) entre l'Anah et les politiques habitat des 3 CdC, dans les projets,
 - Encourager le passage à l'acte, tant que possible vers la rénovation énergétique globale, en faisant de la pédagogie auprès des ménages et des professionnels,

- Passer d'une logique de guichet à une logique d'aller-vers
 - Favoriser le repérage des publics cibles au travers d'actions spécifiques de mobilisation, en appui avec les structures partenaires spécialisées et en déployant des méthodes diversifiées,
 - Mettre en place les actions spécifiques nécessaires au passage à l'acte des ménages, tenant compte de l'ensemble des difficultés observées (économiques, sociales, techniques...)
- Contribuer à la montée en compétence des acteurs de la rénovation pour intégrer les enjeux de la rénovation énergétique performante
 - Animer un réseau des professionnels de la rénovation avec des réunions d'informations générales et des ateliers thématiques
 - Animer un réseau des professionnels de l'immobilier et des financeurs avec des réunions d'informations générales et des ateliers thématiques

3.1.1.1 Actions relatives à la mobilisation des ménages

Le programme d'actions de Rénov' Info Service concernant le volet mobilisation des ménages porte sur :

- La promotion de l'offre de services proposées par France Rénov'
 - **Actions déjà portées et reconduites :**

Dans ce cadre, Rénov' Info Service poursuit la valorisation de l'offre de services au travers de ses outils de communication :

- Numéro de téléphone unique
- Site internet de Rénov' Info Service avec un questionnaire contact
- Annuaire en ligne des professionnels RGE signataire d'une charte d'engagement avec les services publics du Nord 17.
- Page web sur les sites internet des 3 CdC,
- Articles réguliers dans les magazines communautaires,
- Messages sur les réseaux sociaux,
- Diffusion par les canaux utilisés par ses communes membres (magazines communaux, applications permettant le lien avec l'utilisateur notamment),
- Flyer et cartes de visite dédiés à l'ECFR Rénov' Info Service et ses conseillers,
- Interventions régulières auprès de toutes les secrétaires de mairie, en tant que relais auprès des administrés, afin de diffuser la connaissance et le mode de fonctionnement du service,

Le message porté est celui d'un service public dédié au conseil et à l'accompagnement neutre et gratuit de tous les publics ayant un projet de rénovation de l'habitat, en particulier pour assurer la pertinence des travaux réalisés, mais également limiter les fraudes et abus.

- **Actions nouvelles à réaliser dans la durée du Pacte**

Chaque ECPI envisage de créer une marque locale afin d'améliorer l'appropriation de son guichet unique habitat par ses habitants.

Aunis Atlantique fait office de territoire pilote, en ayant lancé au début d'année 2025, sa marque GUSTAAV. Cette stratégie de communication de la politique Habitat d'Aunis Atlantique renvoi vers l'ECFR et son guichet d'information, conseil et d'orientation réalisé par les conseillers de Rénov' Info Service.

Au cours de l'année Aunis Sud et Vals de Saintonge Communauté devraient développer également leur stratégie de communication.

○ **La mise en place et la participation à des évènements (actions déjà portées et reconduites) :**

Comme les années précédentes, Rénov' Info Service prévoit :

- Une participation à deux salons annuels dédiés à l'habitat sur les territoires limitrophes de La Rochelle et de Saintes (un salon en mars et un en septembre), avec un stand dédié, permettant de valoriser France Rénov', en partenariat avec les autres ECFR voisins et leurs partenaires (opérateurs/ADIL...)
- La mobilisation du matériel pédagogique proposé par la Région Nouvelle-Aquitaine (Rénov' Tour), a minima une fois dans l'année. Il permet par la présence d'un stand dédié et de diverses maquettes de sensibilisation à la rénovation énergétique de se rendre visible auprès du grand public. Ce temps d'animation sera notamment mobilisé pour inaugurer le lancement du volet 3 sur Aunis Sud en 2025.
- Un stand dédié lors des temps forts organisés sur les 3 territoires comme les fêtes de la nature et de la biodiversité ou autres évènements locaux.
- La participation annuelle à une journée d'animations dédiée aux seniors, permettant de valoriser les possibilités d'adaptation du logement pour le maintien à domicile, sur chacune des CdC.
- L'organisation de balades thermographiques pour sensibiliser sur les déperditions de chaleur dans l'habitat

3.1.1.2 Actions d'aller-vers à destination des publics prioritaires

Les 3 CdC souhaitent dans le cadre du Pacte Territorial poursuivre et amplifier des actions de communication et de mobilisation plus ciblées à destination de publics prioritaires.

○ **Les propriétaires bailleurs**

La mobilisation des propriétaires bailleurs est l'un des enjeux prioritaires sur la durée du Pacte Territorial, à la fois dans le contexte des obligations réglementaires liées à la loi Climat en matière de qualité énergétique des logements, mais également pour poursuivre son action en faveur de la production de logements conventionnés. Aussi, Rénov' Info Service fera la promotion de la rénovation du parc locatif auprès des bailleurs, en mobilisant les dispositifs d'aides aux travaux, mais également en proposant systématiquement la combiner avec le conventionnement du logement, y compris sans travaux dans le cadre du parcours accompagné.

Ces actions de mobilisation devront se faire en articulation forte avec les dispositifs mis en place dans le cadre des volets 3 ou des OPAH-RU de chaque CdC, ainsi que les villes lauréates du dispositif Petite Ville de Demain (PVD) qui partagent cet objectif.

● **Actions déjà portées et reconduites :**

Rénov' Info Service souhaite reconduire l'organisation de réunions publiques à destination des propriétaires bailleurs et de logements vacants sur les communes du territoire.

● **Actions nouvelles à réaliser dans la durée du Pacte territorial**

- Coanimation de temps d'échange via le dispositif Bail Rénov', permettant de mobiliser les propriétaires bailleurs avec les partenaires ADIL, SOLiha et UNPI.
- Coanimation d'actions à venir avec les opérateurs des OPAH-RU et les chargés de missions PVD

○ **Les seniors**

Les études pré-opérationnelles réalisées par les 3 CdC, montrent toutes une intensification du vieillissement de la population sur les territoires. Aussi, la thématique du maintien à domicile dans le logement est l'un des enjeux majeurs dans les années à venir.

Rénov' Info Service souhaite proposer, en complémentarité avec les actions menées par les partenaires

institutionnels ou associatifs en charge des publics seniors et/ou en situation de handicap, des actions de mobilisation de ces cibles pour promouvoir l'accompagnement et les aides en vigueur pour les travaux d'adaptation des logements.

Ces actions embarqueront systématiquement les questions de rénovation énergétique.

Il s'agit d'actions déjà portées que Rénov' Info Service souhaite reconduire :

- L'organisation de réunions destinées à un public senior en s'appuyant sur les partenaires des territoires (délégation territoriale du Département, CCAS, CIAS, associations, communes...).
- Participation aux démarches locales, en lien avec les actions santé/ sociale portées par les CdC comme les Contrats Locaux de Santé ou par des associations comme les Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)

○ **Les publics fragiles**

L'expérience des 4 dernières années d'activité de Rénov' Info Service montre que les ménages les plus fragiles économiquement, captifs du parc de logements dégradés et/ou en situation de précarité énergétique ne sollicitent pas le service public. Ponctuellement ces publics accèdent aux services lorsqu'ils bénéficient d'un accompagnement social. La démarche d'aller-vers semble particulièrement pertinente à leur égard, à condition d'être réalisée conjointement avec les acteurs sociaux du territoire notamment les centres sociaux, CIAS, CCAS, les délégations territoriales du Département et les structures associatives.

Il s'agit d'actions à expérimenter :

- Travail en lien avec les partenaires réalisant des prestations d'accompagnement social pour repérer les ménages les plus en difficulté et leur apporter conjointement un conseil individualisé et un accompagnement renforcé dans le projet.
- Etudier la possibilité de mobiliser les fichiers d'impayés d'énergie et de demandes du Fonds Solidarité Logement afin de proposer un accompagnement personnalisé.

3.1.1.3 La mobilisation des professionnels

Depuis la mise en place du programme SARE, Rénov' Info Service anime des temps d'échanges avec les différents professionnels impliqués dans la rénovation de l'habitat. Depuis 2 ans, un réseau professionnel a été créé avec les ECFR voisins des agglomérations de La Rochelle et de Rochefort autour de la mise en place d'une charte d'engagements.

A ce jour, 85 professionnels RGE sont référencés et bénéficient d'une mise en relation privilégiée grâce à un annuaire des pro signataires mis en ligne sur les sites des 3 ECFR.

Avec le Pacte Territorial, Rénov' Info Service souhaite conforter ce réseau et intensifier le nombre d'artisans référencés sur son territoire afin de sécuriser et faciliter le parcours de rénovation des ménages, mais aussi faire progresser l'offre de travaux proposée localement, d'un point de vue performance énergétique et environnementale.

○ **Les professionnels de la rénovation**

Dans le cadre du réseau pro Nord 17, un programme d'animations annuelles est proposé avec une fréquence d'une à deux animations par mois organisées par l'un ou l'autre des 3 ECFR.

● **Actions déjà portées et reconduites :**

Rénov' Info service souhaite reconduire :

- L'organisation de réunions auprès des artisans RGE les informant sur l'existence des services publics locaux, du guichet unique Rénov' Info Service, des aides nationales et locales afin d'encourager leur clientèle à venir se renseigner auprès du guichet unique
- L'organisation de petits déjeuners techniques autour des pratiques liées à la recherche de

performance énergétique dans la rénovation, (ex : Gestion de la vapeur d'eau dans les travaux d'isolation, Solution d'étanchéité et qualité de l'air, Déphasage et matériaux biosourcés, Valorisation des matériaux biosourcés et échanges de pratiques, Réflexion sur les mini groupement...),

- La proposition d'un canal d'échange privilégié pour les professionnels avec les conseillers rénovation autour des projets des ménages ou de problématiques spécifiques rencontrées.
- L'animation d'un réseau d'échanges spécifique avec les structures labellisées Mon Accompagnateur Rénov', avec la création d'une charte dédiée, afin de contribuer à la montée en compétence de ces acteurs, et de mieux orienter les ménages vers l'offre d'accompagnement disponible,
- Les interventions dans les centres de formation du territoire dans les métiers du bâtiment afin de faire connaître le réseau France Rénov' et de contribuer à la sensibilisation sur la rénovation énergétique globale et performante, (Tipee et Antenne du CFA de Saintes à Saint-Jean d'Angély).

- **Actions nouvelles à réaliser dans la durée du Pacte**

Rénov' Info Service souhaite mettre en œuvre auprès des professionnels de nouvelles actions dès 2025 :

- Développer davantage les liens entre les entreprises du secteur de la maîtrise d'œuvre et de l'audit énergétique, assez peu mobilisées jusqu'à présent,
- Elargir le réseau aux autres artisans qualifiés et/ou certifiés, notamment dans le champ de l'autonomie

- **Les professionnels de l'immobilier et du financement**

Dans le cadre de son réseau pro, Rénov' Info Service mobilise également les professionnels de l'immobilier et du financement afin de faire connaître le service public de la rénovation local, l'accompagnement en place sur le territoire et les prestations réalisées auprès des porteurs de projets, clients ou futurs clients.

Il s'agit d'actions déjà portées et reconduites.

Rénov' Info Service anime des temps d'échanges avec les notaires, diagnostiqueurs, agents immobiliers, courtier et banques autour du parcours ménages des projets de rénovation énergétique globale à l'occasion de l'achat d'un bien immobilier. Partager les enjeux d'amélioration du parc de logements, la prise en compte de l'étiquette énergétique des biens, intégrer les dispositifs et aides nationales et locales mises en place avec les offres de financements proposés par les acteurs bancaires sont les sujets abordés ensemble...

- **Les partenaires institutionnels et associatifs**

Rénov' Info Service travaille en transversalité avec les services des 3 intercommunalités, en particulier les services habitat en charge des volet 3 ou OPAH-RU, leurs partenaires institutionnels et associatifs (ADIL, CAUE, ABF...) ainsi que les services de Développement économique dans le cadre des actions de mobilisation du réseau pro, et les services Transitions énergétique et écologique.

Dans la durée du Pacte, les relations avec les services intercommunaux, les partenaires institutionnels et associatifs en charge de l'accès aux droits, du social, de la santé seront amenées à se développer sur les 3 CdC.

3.1.2 Indicateurs et Objectifs

Les indicateurs et objectifs proposés pour cette rubrique sont détaillés dans l'article 4 de la présente convention. Ils portent sur le nombre d'animations organisées et de contacts établis auprès des ménages et des professionnels.

3.2. Volet relatif à l'information, le conseil et l'orientation des ménages (ECFR')

3.2.1 Descriptif du dispositif

Depuis 2018, les 3 CdC font appel à leur service unifié pour assurer les missions d'information, conseil et orientation (ICO) des ménages, via leur guichet unique commun : Rénov' Info Service.

Rénov' Info Service est un service ouvert à tous les publics, propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, propriétaires de résidences secondaires, locataires, quel que soit leur revenu fiscal de référence.

Les thématiques abordées sont :

- La rénovation énergétique de l'habitat ;
- L'adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap ;
- La lutte contre l'habitat indigne ou dégradé ;
- La précarité énergétique et les écogestes ;
- La lutte contre la fraude en rénovation.

Rénov' Info Service est accessible aux ménages via :

- Un numéro unique : 05 46 07 51 99
- Un questionnaire contact en ligne sur le site de Rénov' Info Service www.renov-info-service.fr, relayé par les sites Internet des 3 CdC

Actuellement Rénov Info service assure ses missions d'information, conseil et orientation via :

Des permanences téléphoniques : Ouverture au public du lundi au vendredi de 9h à 12h30

Des permanences physiques ou en visio si besoin (~ 1h) :

Aunis Atlantique :

- Sur RDV les jeudis, tous les quinze jours, de 9h15 à 17h30, avec un conseiller à disposition, soit 7 créneaux de RDV sur la journée.
- Lieu des RDV : Pôle des services aux publics

Aunis Sud :

- Sur RDV les mardis, tous les quinze jours, de 9h15 à 17h30 avec deux conseillers à disposition donc 14 créneaux de RDV sur la journée.
- Lieu des RDV : Sièges de la Communauté de Communes Aunis Sud

Vals de Saintonge Communauté :

- Sur RDV les mercredis tous les quinze jours, de 9h15 à 17h30, avec deux conseillers à disposition donc 7 créneaux de RDV sur la journée.
- Lieu des RDV : Siège de Vals de Saintonge Communauté
- Auxquels s'ajoute des permanences délocalisées avec un des conseillers dans les locaux des France Services de Saint- Jean d'Angély et de Matha, une fois par mois (6 RDV)

Enfin, une permanence d'urgence ouverte à tous les territoires a lieu tous les vendredis à Surgères : une semaine 3 RDV le matin et la suivante 4 RDV (3 le matin et un en plus à 14h).

Les permanences de Rénov' Info Service sont proposées dans les lieux suivants :

Siège de Vals de Saintonge Communauté	Pôle des services au public Vals de Saintonge Communauté	France Services Matha	Siège de la CdC Aunis Sud	Pôle des Services Publics Aunis Atlantique
55 rue Michel Texier 17400 St Jean d'Angély	1 rue de Dampierre 17400 St Jean d'Angély	4 place du Château d'eau 17160 Matha	45 av. Martin Luther King 17700 Surgères	200 rue de la Juillerie 17170 Ferrières

Avec le Pacte-territorial et le recrutement d'un 4^e agent, le service va évoluer au printemps 2025 vers une réception des appels en journée continue ainsi qu'une fréquence des permanences toutes les semaines sur les 3 CdC.

Rénov' info Service répond aux missions suivantes :

○ **Missions d'information**

L'entretien avec le ménage vise à répondre à ses premières interrogations sur les enjeux tant techniques que financiers, juridiques et sociaux de son projet de travaux. Il peut, le cas échéant, aboutir à un conseil personnalisé, une orientation vers un assistant à maîtrise d'ouvrage, ou vers toute autre structure en capacité d'intervenir auprès du ménage dans son projet (diagnostiqueur, entreprises RGE, CAUE, ADIL...).

○ **Mission d'orientation :**

L'orientation consiste à assurer la mise en relation du ménage avec l'interlocuteur adéquat pour poursuivre son projet : obtenir d'autres sources d'information selon la thématique abordée (juridique et droit de l'immobilier pour les ADIL, architecturale et urbanistiques pour les CAUE, etc.), obtenir de l'aide administrative (France services) ou être accompagné dans son projet de travaux (assistants à maîtrise d'ouvrage). Cette mission se concrétise notamment par la proposition d'une liste neutre d'assistants à maîtrise d'ouvrage agréés ou habilités intervenants sur le territoire, une information sur les dispositifs d'accompagnement portés par le maître d'ouvrage et des recommandations sur la consultation et la lecture d'offres et de devis.

Cette mission est réalisée par téléphone, ou encore lors de salons ou évènements.

Les principaux thèmes suivants sont couverts :

❖ **Technique :**

- Les différents travaux de rénovation, notamment ceux adaptés aux spécificités du territoire : identification des pathologies du bâtiment, performance énergétique, critères techniques, contraintes patrimoniales, confort d'été, avis sur les devis, etc.
- L'organisation d'un projet de travaux : différentes étapes, points d'attention, etc. ;
- Le réseau professionnel et les signes de qualité existants (RGE, diagnostiqueurs ou auditeurs, AMO...) ;
- Les guides existants d'information généraliste ;
- La maîtrise d'usage des bâtiments, sur les questions de sobriété et d'économies d'énergie ;

❖ **Financier :**

- Les aides pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage mobilisables ;
- Les aides aux travaux (au niveau national et/ou local) mobilisables ;
- Les dispositifs de financement du reste à charge (Eco-PTZ, prêts...)
- L'articulation entre les différentes aides existantes (rénovation énergétique, adaptation du logement au vieillissement ou au handicap, lutte contre l'habitat indigne ou dégradé) ;

❖ **Juridique :**

- Les obligations du propriétaire en cas de vente ou mise en location : règles de décence et interdiction de louer, réalisation d'un DPE voire d'un audit énergétique, etc. ;
- Les autorisations de travaux à obtenir et les démarches administratives pour leur obtention ;
- La contractualisation avec les intervenants au programme de travaux ;
- Les assurances, les garanties de construction, les attestations à demander, etc. ;

❖ **Social :**

- Une organisation avec France services pour une aide administrative et numérique ;
- Information et orientation le cas échéant vers une structure compétente (notamment acteurs sociaux ou médico-sociaux) ;

❖ **Lutte contre la fraude :**

- Signalement auprès de l'Anah de manquements ou de potentielles fraudes opérées par des Accompagnateurs Rénov' (article R232-7, II du Code de l'énergie) et/ou par l'ensemble des acteurs (entreprises, accompagnateurs...), notamment les fraudes au RGE via le formulaire de signalement disponible sur la plateforme france-renov.gouv.fr ;
- Information des particuliers confrontés à une situation de fraude : utilisation du Guide d'orientation des particuliers face aux fraudes à la rénovation énergétique.

○ **Mission de conseil personnalisé**

Les conseils fournis par les conseillers France Rénov' sont neutres, gratuits, qualitatifs et adaptés aux besoins du ménage. Le conseil a pour objectif d'apporter une information plus approfondie, adaptée et personnalisée à la situation et aux besoins du ménage. Ce conseil est réalisé préférentiellement en présentiel lors des permanences.

Il se matérialise par un compte-rendu d'entretien remis au ménage, qui doit :

- Permettre au ménage de disposer d'un récapitulatif du projet de rénovation, de l'état du bâtiment et du logement, de la situation du ménage, de ses attentes, tels qu'exposés au moment du rendez-vous de conseil ;
- Pouvoir être complété au fil du temps en fonction des démarches réalisées par le ménage (obtention de devis, accord de prêt...).

Rénov' Info Service utilise l'outil de gestion des contacts Conseil Rénov' fourni par l'Anah, qui lui permet de gérer de façon intégrée les contacts des ménages, ainsi que le suivi de leur dossier. Cet outil permet également d'améliorer l'évaluation du dispositif.

L'objectif de cette mission de conseil personnalisé est d'inciter le ménage à bénéficier d'un accompagnement le plus adapté à ses besoins.

Le conseil personnalisé peut porter sur :

- L'occupation du logement (actions de sobriété énergétique, économies d'énergies, maîtrise des usages)
- Les difficultés du ménage (impayés de charges, logement ne respectant pas les critères de décence...)
- La définition des solutions techniques pour la rénovation énergétique des logements avec l'identification des travaux prioritaires, la proposition d'une estimation du coût des travaux et des financements mobilisables, la mise en relation avec les professionnels du réseau pro local et ceux de l'annuaire RGE national.
- L'orientation vers l'accompagnement obligatoire dans le cadre des dispositifs d'aide Ma Prime Rénov' (parcours accompagné), Ma Prime Adapt', et Ma Prime Logement Décent,

- Une assistance à la lecture de devis d'AMO ou d'entreprises de travaux s'attachant notamment au respect des signes de qualité et à leur conformité pour la demande d'aides publiques ou de CEE ;
- Une information du ménage en cas de difficulté ou de suspicion de fraude durant son parcours travaux (manquements aux prestations d'accompagnement, entreprises RGE soupçonnées d'être frauduleuses...);

Au regard de la diversité des thématiques abordées lors du conseil, les conseillers France Rénov' seront formés de façon continue. En parallèle, le partenariat avec les acteurs locaux et disposant d'une expertise spécifique sera renforcé sur la durée du Pacte.

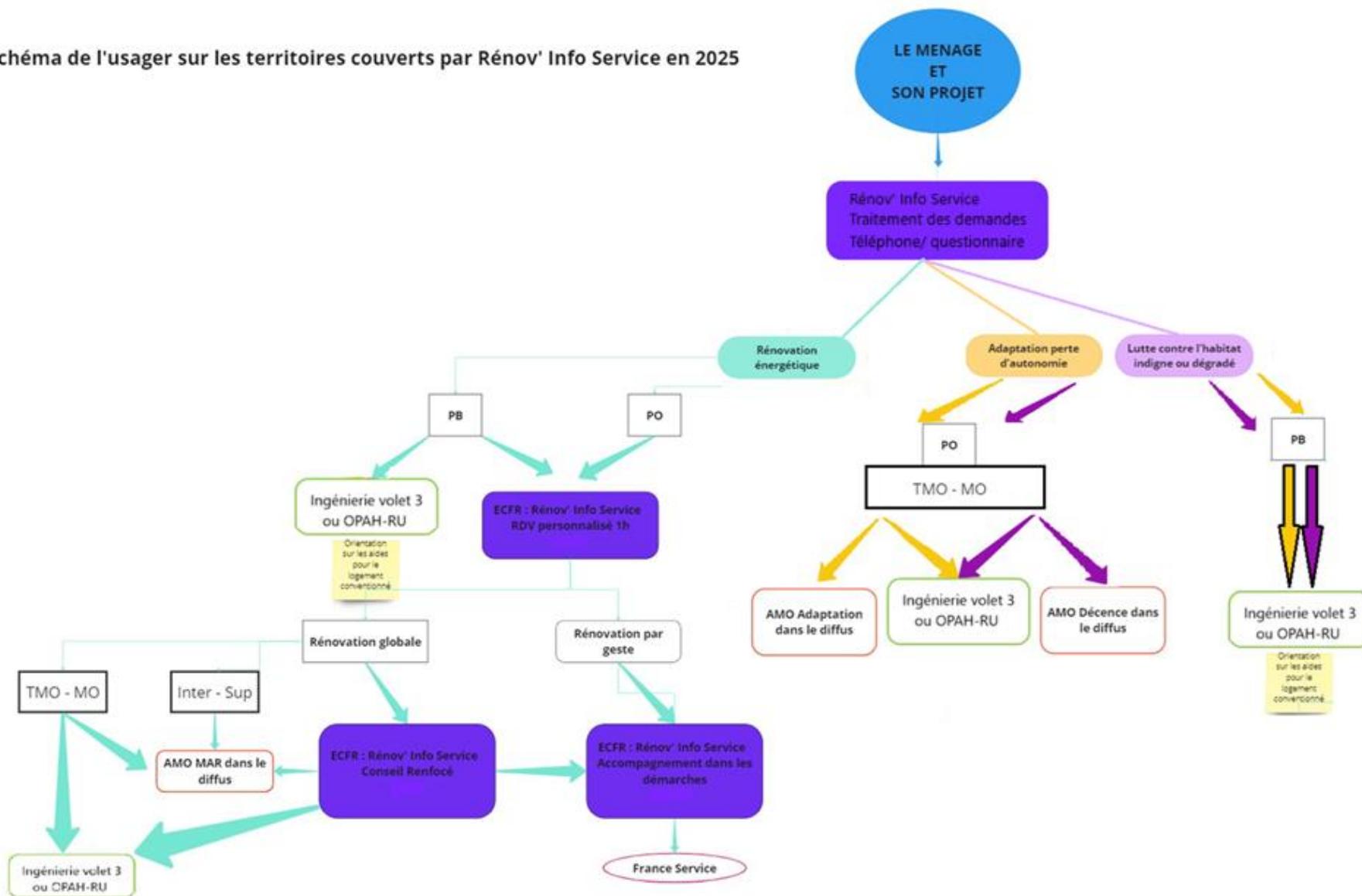
○ **Mission de conseil renforcé**

Rénov' Info Service proposera aux ménages nécessitant un conseil renforcé (difficulté économique, crainte face aux travaux...) une mission d'appui au parcours en amont d'une orientation vers un AMO. L'objectif de cette mission est de vérifier les conditions d'éligibilité aux dispositifs d'accompagnement et d'aides, notamment en fonction de l'état initial du logement et de la faisabilité techniques des travaux envisagés par le ménage. Ceux-ci sont vérifiés grâce à la visite sur site avant l'orientation du ménage vers un AMO.

Sur Vals de Saintonge Communauté, des objectifs sur les conseils renforcés seront également confiés à l'opérateur retenu dans le cadre de leur marché d'OPAH-RU en cours.

Le schéma ci-après récapitule les modalités d'organisation du guichet

Schéma de l'utilisateur sur les territoires couverts par Rénov' Info Service en 2025



3.2.2 Indicateurs et Objectifs

Les objectifs et indicateurs de réussite sont précisés dans l'article 4 de la présente convention.

Article 4 – Objectifs quantitatifs globaux de la convention

Les objectifs quantitatifs prévisionnels de répartition annuelle de la convention sont présentés dans les tableaux ci-dessous :

		2025	2026	2027	2028	2029
Champs d'intervention						
Volet 1 dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels						
Actions relatives à la mobilisation des ménages						
Indicateurs et Objectifs	Nombre d'animations grand public	6 à 8				
	<i>Nombre de prises de contact attendues</i>	200	200	200	200	200
	<i>Objectif de taux de transformation en rendez-vous</i>	25%	25%	25%	25%	25%
Indicateurs sans objectifs	Nombre d'ateliers de sensibilisation menés (thématiques énergie)	3	3	3	4	4
	<i>Nombre de participations à des événements de partenaires sur le territoire</i>					
Actions d'aller-vers à destination des publics prioritaires						
Indicateurs et Objectifs	Nombre de réunions d'informations à destination du public de propriétaires bailleurs	2 à 4				
	<i>Objectif de taux de transformation en rendez-vous en fonction du nombre de présents</i>	10%	10%	10%	10%	10%
	Nombre de réunions d'informations à destination du public senior/ situation de handicap	2 à 3	2 à 3	2 à 3	2 à 4	2 à 4
	<i>Objectif de taux de transformation en rendez-vous en fonction du nombre de présents</i>	25%	25%	25%	25%	25%
Indicateurs sans objectifs	Nombre de contacts établis avec des publics en grande fragilité	0 à 5				
	<i>Objectif de taux de transformation en rendez-vous</i>	10%	10%	10%	10%	10%
	<i>Nombre de participation aux réunions organisées dans le cadre de Bail Rénov'</i> <i>Nombre de rencontres avec les partenaires spécialistes du public senior (villes, ergothérapeute, Département, caisse de retraites...)</i> <i>du public en situation de handicap (hôpital, ergothérapeute, Département...)</i> <i>Nombre de contacts mobilisés avec les DT, les CIAS et CCAS sur les 3 cdc (FSL, impayés de loyer...)</i>					
Actions relatives à la mobilisation des professionnels						
Indicateurs et Objectifs	Nombre d'animations à destination des pros de la rénovation (artisans, MAR...)	4 à 6				
	<i>Nombre d'entreprises conviées</i>	30	30	30	30	30
	<i>Objectif de taux de présence des entreprises</i>	20%	20%	20%	20%	20%
	Nombre d'entreprises signataires de la Charte des Artisans	20	20	20	20	20
	Nombre d'animations à destination des pros de l'immobilier	3	3	3	1	1
	<i>Nombre d'entreprises conviées</i>	15	15	15	15	15
Indicateurs sans objectifs	<i>Objectif de taux de présence des entreprises</i>	20%	20%	20%	20%	20%
	Nombre de rencontres personnalisées avec les pros de l'immobilier	3	3	3	3	3
	Nombre de rencontres avec les pros du financement (banques/ courtiers)	3	3	3	3	3
	Nombre de réunions d'information à destination des professionnels (partenaires institutionnels, associatifs...)	6	6	6	6	6
Indicateurs sans objectifs	<i>Nombre de réunions de sensibilisation dans les formations des métiers de la rénovation (Tipee /</i> <i>Nombre de ménages envoyés par les pros de la rénovation</i> <i>Nombre de ménages envoyés par les pros de l'immobilier/ du courtage</i>					
	<i>Nombre de rencontres avec les partenaires spécialistes de l'accès aux droits (France Service, pôle social des 3 cdc, service habitat des 3 CDC, ADIL)</i> <i>Nombre de participation aux COPIL des 3 OPAH</i>					
Dépenses estimées						
Ingénierie	0,78 ETP Coordination/ Conseiller	41 340 €	41 340 €	41 340 €	41 340 €	41 340 €
	0,9 ETP Conseiller France Rénov'	41 400 €	41 400 €	41 400 €	41 400 €	41 400 €
	Frais divers (postes environnés)	10 383 €	10 383 €	10 383 €	10 383 €	10 383 €
Autres frais	Frais communication/animation	1 856 €	1 856 €	1 856 €	1 856 €	1 856 €
	Prestations propres à Vals de Saintonge Communauté (marché avec opérateur)	5 500 €	5 500 €	5 500 €	5 500 €	5 500 €
Dépense totale estimée VOLET 1		100 479 €				

AR Prefecture

017-200041614-20250225-2025_02_06-DE

Reçu le 13/03/2025

		2025	2026	2027	2028	2029
Volet 2 information, conseil et orientation des ménages						
Nombre de contacts relatifs à une demande d'information		2000	2000	2000	2000	2000
Nombre de rendez-vous de conseil personnalisé		850	850	850	850	850
<i>Dont nombre de propriétaires occupants rencontrés</i>		89%	89%	89%	89%	89%
<i>Dont nombre de propriétaires bailleurs rencontrés</i>		10%	10%	10%	10%	10%
<i>Dont nombre de copropriétés rencontrées</i>		1%	1%	1%	1%	1%
Indicateurs et Objectifs	Délai moyen entre la première prise de contact et le rendez-vous de conseil personnalisé	1 à 3 semaines	à 3 semaines	à 3 semaines	à 3 semaines	à 3 semaines
	Nombre de conseils renforcés avec visite à domicile	10	10	10	10	10
	Nombre d'orientations vers des accompagnements aux travaux :					
	<i>* Mon Accompagnateur Rénov' prestations obligatoires et renforcées</i>	40%	40%	40%	40%	40%
	<i>* AMO MaPrimeAdapt'</i>	35%	35%	35%	35%	35%
	<i>* AMO LHI</i>	9%	9%	9%	9%	9%
Indicateurs sans objectifs	<i>* MaPrimeRénov' Copropriété (volet accompagnement facultatif)</i>	1%	1%	1%	1%	1%
	Nombre d'appels téléphoniques à destination du numéro unique France Rénov'					
Dépenses estimées						
Ingénierie	0,2 ETP Coordination/ Conseiller	10 600 €	10 600 €	10 600 €	10 600 €	10 600 €
	1,9 ETP Conseiller Rénovation	87 400 €	87 400 €	87 400 €	87 400 €	87 400 €
	Frais divers (postes environnés)	10 753 €	10 753 €	10 753 €	10 753 €	10 753 €
Autres frais	Frais communication/animation	1 856 €	1 856 €	1 856 €	1 856 €	1 856 €
	Prestations propres à Vals de Saintonge Communauté (marché avec opérateur)	15 750 €	15 750 €	15 750 €	15 750 €	15 750 €
Dépense totale estimée VOLET 2		126 359 €				

Chapitre IV – Financements de l'opération et engagements complémentaires.**Article 5 – Financements des partenaires de l'opération****5.1. Règles d'application****5.1.1. Financements de l'Anah**

Les conditions générales de recevabilité et d'instruction des demandes, ainsi que les modalités de calcul de la subvention applicables à l'opération découlent de la réglementation de l'Anah, c'est à dire du code de la construction et de l'habitation, du règlement général de l'agence, des délibérations du conseil d'administration, des instructions du directeur général, des dispositions inscrites dans le(s) programme(s) d'actions et, le cas échéant, des conventions de gestion passées entre l'Anah et le délégataire de compétence.

Pour les travaux de rénovation énergétique réalisés par des ménages aux revenus « Intermédiaires ou supérieurs » les conditions générales de recevabilité et d'instruction des demandes, ainsi que les modalités de calcul de la subvention applicables à l'opération découlent du décret n°2020-26 et de l'arrêté du 14 janvier 2020 relatif à la prime de transition énergétique ainsi que de l'arrêté du 17 novembre 2020 relatif aux caractéristiques techniques et modalités de réalisation des travaux et prestations dont les dépenses sont éligibles à la prime de transition énergétique.

Les conditions relatives aux aides de l'Anah et les taux maximaux de subvention sont susceptibles de modifications, en fonction des évolutions de la réglementation de l'Anah.

5.1.2 Financements du maître d'ouvrage

Les dépenses prévisionnelles 2025 de la collectivité maître d'ouvrage pour la mise en œuvre des volets 1 et 2 du présent Pacte sont les suivantes :

	Dépenses	RIS HT	RIS TTC	VDS HT	VDS TTC	TOTAL HT	TOTAL TTC
Volet 1	Ressources humaines : 1.68 ETP conseillers France Rénov'	82 740 €	82 740 €			82 740 €	82 740 €
	Autres dépenses relatives aux postes environnés (postes de travail, déplacements...)	10 383 €	12 459 €			10 383 €	12 459 €
	Frais de communication et animation	1 856 €	2 227 €			1 856 €	2 227 €
	Prestations confiées par VDS à son opérateur (marché public)			5 500 €	6 600 €	5 500 €	6 600 €
Sous-total Volet 1		94 979 €	97 426 €	5 500 €	6 600 €	100 479 €	104 026 €
Volet 2	Ressources humaines : 2.1 ETP conseillers France Rénov'	98 000 €	98 000 €			98 000 €	98 000 €
	Autres dépenses relatives aux postes environnés (postes de travail, déplacements...)	10 753 €	12 903 €			10 753 €	12 903 €
	Frais de communication et animation	1 856 €	2 227 €			1 856 €	2 227 €
	Prestations confiées par VDS à son opérateur (marché public)			15 750 €	18 900 €	15 750 €	18 900 €
Sous-total Volet 2		110 609 €	113 130 €	15 750 €	18 900 €	126 359 €	132 030 €

AR Prefecture

017-200041614-20250225-2025_02_06-DE
Reçu le 13/03/2025

TOTAL	205 588 €	210 556 €	21 250 €	25 500 €	226 838 €	236 056 €
--------------	------------------	------------------	-----------------	-----------------	------------------	------------------

Soit un total de :

- **226 837 € HT (= dépenses de personnel hors champ de la TVA et autres dépenses HT)**
- **Ou 236 056,91 € TTC (= dépenses de personnel hors champ de la TVA, et autres dépenses TTC)**

Les recettes prévisionnelles 2025 de la collectivité maître d'ouvrage pour la mise en œuvre des volets 1 et 2 du présent Pacte sont les suivantes :

		RIS 2025	VDS 2025	TOTAL
Missions de dynamique territoriale (obligatoire)	Anah (50 % du HT)	47 489 €	2 750 €	50 239 €
	Région Nouvelle-Aquitaine	30 305 €	0 €	30 305 €
	Aunis Sud pour Rénov'Info Service	19 632 €	0 €	19 632 €
	Aunis Sud pour Vals de Saintonge Communauté	0	3 850 €	3 850 €
Sous-total Volet 1		97 426 €	6 600 €	104 026 €
Missions d'informations, conseils et orientation (obligatoire)	Anah	55 304 €	7 875 €	63 179 €
	Région Nouvelle-Aquitaine	32 626 €	0 €	32 626 €
	Aunis Sud pour Rénov'Info Service	25 200 €	0 €	25 200 €
	Aunis Sud pour Vals de Saintonge Communauté	0 €	11 025 €	11 025 €
Sous-total Volet 2		113 130	18 900 €	132 030 €
TOTAL		210 556 €	25 500 €	236 056 €

En 2025, pour les Volets 1 et 2 portés par Rénov' Info Service et les prestations de l'opérateur à venir sous marché avec Vals de Saintonge Communauté, le reste à charge du maître d'ouvrage sera de 59 707 €, soit 26,32% de 226 837 € HT, donc conforme aux obligations de plus de 20% de la dépense totale HT.

Il en sera de même sur la durée du Pacte territorial (voir plus loin).

5.1.3 Financements par les autres partenaires.

Le Pacte Territorial pourrait faire l'objet d'un financement de la Région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre d'une convention. Cette aide n'interviendrait pas en surfinancement de l'opération, le maître d'ouvrage assurera un minimum de financement à hauteur de 20% HT.

5.2. Montants prévisionnels

Le prévisionnel des années N+1 à N+4 a été calculé sur la base d'une stabilité des moyens humains propres à Rénov Info Service, soit 4 ETP, et en tenant compte d'une inflation à 2 %.

Les montants prévisionnels sur 5 ans des autorisations d'engagement de l'Anah pour l'opération sont de 590 236 €.

Le montant des enveloppes prévisionnelles consacrées par la Région Nouvelle-Aquitaine à l'opération est de 62 930 € pour l'année 2025. Dans la perspective d'un maintien des subventions sur les 5 ans de la durée de l'opération, le montant s'élèverait à 327 495 €.

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de la collectivité maître d'ouvrage pour l'opération sont de 310 719 €, à condition que les subventions des partenaires hors Anah se maintiennent sur la durée des 5 ans de l'opération.

AR Prefecture

017-200041614-20250225-2025_02_06-DE
Reçu le 13/03/2025

Ces montants sont répartis, de manière prévisionnelle, selon l'échéancier suivant :

		2025	2026	2027	2028	2029	Total
Missions de dynamique territoriale (obligatoire)	Anah	50 239 €	51 244 €	52 269 €	53 314 €	54 381 €	261 447 €
	Autres partenaires	30 305 €	30 911 €	31 529 €	32 160 €	32 803 €	157 708 €
	Maitre d'ouvrage	23 482 €	23 952 €	24 431 €	24 919 €	25 418 €	122 201 €
Missions d'informations, conseils et orientation (obligatoire)	Anah	63 179 €	64 443 €	65 732 €	67 047 €	68 387 €	328 788 €
	Autres partenaires	32 626 €	33 279 €	33 944 €	34 623 €	35 315 €	169 787 €
	Maitre d'ouvrage	36 225 €	36 950 €	37 689 €	38 443 €	39 211 €	188 518 €
Total	Anah	113 419 €	115 687 €	118 001 €	120 361 €	122 768 €	590 236 €
	Autres partenaires	62 931 €	64 190 €	65 473 €	66 783 €	68 119 €	327 495 €
	Maitre d'ouvrage	59 707 €	60 901 €	62 119 €	63 362 €	64 629 €	310 719 €

Chapitre V – Pilotage, animation et évaluation

Article 6 – Conduite de l'opération

6.1. Pilotage de l'opération

6.1.1. Mission du maître d'ouvrage

Rénov' Info Service sera chargé de piloter l'opération, de veiller au respect de la convention de programme et à la bonne coordination des différents partenaires. Rénov' Info Service s'assurera par ailleurs de la bonne exécution par les différentes structures de la mise en œuvre de chaque volet d'action.

Le suivi de la bonne exécution par l'opérateur à venir sous marché avec Vals de Saintonge Communauté pour les volets 1 et 2 spécifique à ce territoire sera assurée par Vals de Saintonge Communauté.

6.1.2. Instances de pilotage

Rénov' Info Service assurera la coordination entre les différents partenaires prenant part au Pacte Territorial à travers la mise en place d'un comité de pilotage stratégique et d'un comité technique.

Le comité de pilotage stratégique sera chargé de définir les orientations des volets 1 et 2 et de permettre la rencontre de l'ensemble des partenaires concernés. Le bilan annuel et le bilan final de l'opération seront réalisés et présentés sous la responsabilité du maître d'ouvrage en comité de pilotage stratégique. Ce dernier correspond aux COPIL de Rénov' Info Service et de ses membres.

Le comité de pilotage stratégique est composé de la/du/des :

- Présidents d'Aunis Atlantique, Aunis Sud et Vals de Saintonge Communauté
- Elus en charge de l'habitat et de la transition énergétique des 3 CdC,
- Délégué de l'Anah dans le département de Charente-Maritime ou son représentant,
- Président de la Région Nouvelle-Aquitaine ou son représentant,
- Président du Conseil Départemental de la Charente-Maritime ou son représentant,
- Responsables des services Aménagement, Habitat et Urbanisme des 3 CdC,
- Responsable du service Environnement et Transitions d'Aunis Sud en charge du service unifié
- Coordinatrice de Rénov' Info Service
- Chargé de mission Habitat des 3 CdC,

Et de tout autre partenaire pouvant apporter ses compétences à l'opération.

Ses missions sont :

- Le suivi et la coordination de la stratégie opérationnelle sur l'ensemble du territoire et la validation des réajustements si nécessaire ;
- L'évaluation du dispositif ;
- La définition des axes de travail ;
- La prise de connaissance des interventions sur le territoire.

Le comité technique est composé de la/du/des :

- Elus en charge de l'habitat et de la transition énergétique des 3 CdC,
- Responsables du service Aménagement, Habitat et Urbanisme des 3 CdC,
- Responsable du service Environnement et Transitions d'Aunis Sud en charge du service unifié
- Coordinatrice de Rénov' Info Service
- Chargé de mission Habitat des 3 CdC,
- Différents services concernés des 3 CdC,
- Chargé de mission des communes PVD,
- Opérateurs en charge des volets 1,2 et 3
- Autres partenaires selon les besoins recensés : France Service, CCAS/CIAS, CAPEB, FFB, ADIL, CAUE, Procvivis, etc.

Ses missions sont :

- Le suivi opérationnel de la mise en œuvre du pacte territorial,
- Le suivi budgétaire de l'opération,
- La formulation des éventuelles propositions d'évolution de la convention,
- La préparation du comité de pilotage.

Il se réunit tant que de besoin.

6.2. Mise en œuvre opérationnelle

6.2.1. Recours éventuel à des partenariats de mises en œuvre ou de prestataires

L'ensemble des missions déployées dans les volets 1 et 2 du Pacte sont assurées en régie par Rénov' Info Service. Le recours à des prestataires pourra être mis en place conformément au Code des marchés publics concernant des interventions d'expert et/ou des animations spécifiques.

Sur le territoire de Vals de Saintonge Communauté, l'opérateur en charge du volet 3 sera également missionné, dans le cadre de son marché, pour intervenir sur des prestations complémentaires à celle de Rénov' Info Service sur les volets 1 et 2 pour le territoire de cette collectivité uniquement.

Les objectifs qui lui sont fixés sont définis de la manière suivante :

Volets et cibles	En charge par l'opérateur
Volet 1 – Nb d'animations	6
Volet 2 – NB de conseils renforcés	25

A ce stade, le territoire est encore en phase d'étude. La convention de volet 3 n'est pas définie, ni signée. La consultation pour sélectionner l'opérateur devrait être lancée au cours du second semestre 2025.

La convention de Service unifié, qui lie les 3 CdC, prévoit la gestion des flux financiers entre la structure porteuse du service unifié Aunis Sud, maître d'ouvrage du Pacte territorial et les 2 autres CdC. La convention du service unifié est annexée à ce document.

6.3. Évaluation et suivi des actions engagées

6.3.1. Indicateurs de suivi des objectifs

La présente convention doit permettre d'atteindre les objectifs généraux définis aux articles 3 et 4. Les objectifs seront suivis grâce aux indicateurs de résultats définis pour chaque volet.

Le suivi est réalisé par Rénov' Info Service via le logiciel Conseil Rénov' fourni par l'Anah, qui permet de suivre l'intégralité de l'activité volets 1 et 2, de proposer une évaluation précise du dispositif (nombre d'évènements, nombre de contacts...), suivre les dossiers au fur et à mesure du parcours ménage, etc.

6.3.2. Bilans et évaluation finale

Un bilan au moins annuel et un bilan final de l'opération seront réalisés et présentés sous la responsabilité du maître d'ouvrage en comité de pilotage stratégique. Ils seront adressés aux différents partenaires de l'opération.

○ Bilan semestriel

Rénov' Info service réalise un bilan semestriel des actions menées dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte, ainsi que le suivi des contacts réalisés. Ce bilan est à l'attention du comité technique, et pourra être mis à disposition des partenaires du comité de pilotage.

○ **Bilan annuel**

Le bilan annuel ouvrira des perspectives pour la bonne continuité du programme. Il sera validé à l'occasion du comité de pilotage annuel.

Ce rapport devra faire état des éléments suivants concernant les volets relatifs à la dynamique territoriale et l'information-conseil-orientation :

- Description des actions mises en œuvre pour la mobilisation des ménages (notamment les publics prioritaires identifiés) et des professionnels, et impact de ces actions ;
- Sollicitation du service d'information-conseil (nombre de contacts, de conseils personnalisés et renforcés, thématiques d'information ou de conseil apportés) ;
- Orientations réalisées vers des assistants à maîtrise d'ouvrage par type de travaux réalisés ;
- Suivi de l'ensemble des indicateurs proposés dans le chapitre 4 de la convention.

En fonction des difficultés rencontrées, des mesures seront proposées pour corriger la tendance et atteindre les objectifs fixés par la convention. Elles feront, si nécessaire, l'objet d'un avenant à la convention.

○ **Bilan final**

Un bilan final du programme sous forme de rapport devra être présenté au comité de pilotage stratégique en fin de mission. Ce rapport doit :

- Rappeler les objectifs quantitatifs et qualitatifs ;
- Exposer les moyens mis en œuvre pour les atteindre ;
- Présenter les résultats obtenus au regard des objectifs.
- Analyser les difficultés rencontrées (techniques, financières, administratives) lors de l'animation sur ses différentes phases :
- Recenser les solutions mises en œuvre ;
- Synthétiser l'impact du dispositif sur le secteur de l'habitat, sur les activités économiques et la vie sociale.

Ce rapport peut comporter des propositions d'action à mettre en œuvre pour prolonger la dynamique du programme ainsi que des solutions nouvelles à initier.

Chapitre VI – Communication.

Article 7 - Communication

Le maître d'ouvrage du programme, les signataires et les structures en charge de la mise en œuvre opérationnelle des actions de la présente convention s'engagent à mettre en œuvre les actions d'information et de communication présentées ci-dessous.

L'ensemble de la communication locale à destination du grand public autour des missions prévues par la présente convention devra s'articuler autour de la marque nationale du service public de la rénovation de l'habitat : France Rénov' et dans le respect de sa charte graphique. L'usage de marques locales est possible sous condition d'affichage d'un logo afférent « avec France Rénov' ».

Le maître d'ouvrage du programme et les signataires porteront également le nom et le logo de l'Agence nationale de l'habitat composé de la Marianne de l'Etat et du logo type Anah sur l'ensemble des documents et ce dans le respect de la charte graphique de l'Etat. Ceci implique tous les supports d'information print et digitaux, tels que : dépliants, plaquettes, vitrophanies, sites internet ou communications presse portant sur le périmètre de la présente convention.

Les structures en charge des missions relatives à un service d'information et de conseil en matière de rénovation de l'habitat auprès des ménages (ECFR') prévues au 3.2 de la présente convention appliqueront dans tous les supports de communication le logo de l'émetteur principal de cette communication associé au logo « avec France Rénov' ».

Les documents d'information générale ou technique conçus par l'Agence à destination du public devront être largement diffusés. Il appartient au maître d'ouvrage du programme et à l'opérateur de prendre attache auprès du pôle Communication, coordination et relations institutionnelles (PCCRI) de l'Anah afin de disposer en permanence des supports existants : guides pratiques, liste des travaux recevables, dépliants sur les aides, etc.

Par ailleurs, dans le cadre de sa mission d'information et de communication, l'Anah peut être amenée à solliciter le maître d'ouvrage et les structures en charge de la mise en œuvre des actions en vue de réaliser des reportages journalistiques, photographiques ou filmographiques destinés à nourrir ses publications et sites internet. L'opérateur apportera son concours à ces réalisations pour la mise en valeur du programme.

En complément, si les signataires de la convention réalisent eux-mêmes des supports de communication relatifs à la présente convention, ils s'engagent à les faire connaître au PCCRI de l'Anah et les mettre à sa disposition, libres de droits.

Enfin, le maître d'ouvrage et les structures de mise en œuvre assurant les missions de suivi-animation dans le secteur programmé s'engagent à informer le PCCRI de l'Anah de toute manifestation spécifique consacrée à l'opération afin qu'elle relaie cette information.

Afin de faciliter les échanges, l'ensemble des outils de communications (logos et règles d'usage) sont à disposition sur l'extranet de l'Agence (ExtraRénov').

Chapitre VII – Prise d'effet de la convention, durée, révision, résiliation et prorogation.

Article 8 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une période de [minimum trois ans et maximum cinq ans] années calendaires.

Elle portera ses effets pour les demandes de subvention déposées auprès des services de l'Anah du 01/01/2025 (date qui ne peut être antérieure à la date de signature apposée par le dernier signataire) au 31/12/2029.

Article 9 – Révision et/ou résiliation de la convention

Si l'évolution du contexte budgétaire, de la politique en matière d'habitat, ou de l'opération (analyse des indicateurs de résultat et des consommations de crédits), le nécessite, des ajustements pourront être effectués, par voie d'avenant.

Toute modification des conditions et des modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

La convention peut faire l'objet d'une résiliation anticipée en cas d'arrivée à échéance d'un dispositif d'OPAH ou de PIG en vigueur sur le territoire au moment de sa conclusion pour intégrer les prestations réalisées par ces dispositifs.

La convention de PIG Pacte territorial France Rénov' peut être prolongée ou modifiée par avenant. L'avenant de prolongation intègre un bilan de l'exécution et un prévisionnel d'objectifs/contenu des missions de la convention.

La présente convention pourra être résiliée, par le maître d'ouvrage ou l'Anah, de manière unilatérale et

anticipée, à l'expiration d'un délai de 6 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'ensemble des autres parties. La lettre détaillera les motifs de cette résiliation. L'exercice de la faculté de résiliation ne dispense pas les parties de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

Article 10 Modalités de mise en œuvre du volet 3.3. « Accompagnement »

10.1. Principes de mise en œuvre

Le volet « accompagnement », visé à l'article 3.3, peut être réalisé ultérieurement à la signature de la présente convention de PIG PT-FR'.

Ce volet « accompagnement » peut être réalisé :

- soit, par le maître d'ouvrage de la présente convention de PIG PT-FR',
- soit, par un autre maître d'ouvrage répondant aux conditions du 1.1 de la présente convention.

Ce volet « accompagnement » peut être mis en œuvre par un ou plusieurs maître(s) d'ouvrage.

La mise en œuvre du volet « accompagnement » prend la forme d'une Convention conclue entre :

- le maître d'ouvrage du volet « accompagnement »

Et

- les Parties Initiales de la convention de PIG PT-FR' en vigueur.

Chaque Convention « volet accompagnement » définit son périmètre d'intervention territorial et les publics ciblés en cohérence avec la présente convention de PIG PT-FR' au moment de sa signature.

10.2. Engagement des parties

10.2.1. Engagement du maître d'ouvrage de la Convention « volet accompagnement »

A compter de la signature de la Convention « volet accompagnement », le maître d'ouvrage du volet « accompagnement » s'engage envers tous les signataires de la présente convention de PIG PT-FR' à respecter les obligations prévues par celle-ci.

Il s'engage également envers toutes les parties qui signeraient ultérieurement des Conventions « volet accompagnement », à respecter les obligations prévues par la présente convention de PIG PT-FR'.

10.2.2. Engagement des autres parties

Les parties signataires de la convention de PIG PT-FR', autres que les Parties Initiales, sont réputés accepter tout maître d'ouvrage signataire d'une Convention « volet accompagnement » en tant que nouvelle partie à la présente convention de PIG PT-FR'.

Les parties qui concluraient une Convention « volet accompagnement » consécutivement à la signature de la présente convention de PIG PT-FR' sont réputés accepter tout maître d'ouvrage signataire d'une Convention « volet accompagnement » en tant que nouvelles parties à la présente convention de PIG PT-FR'.

Le maître d'ouvrage de la convention de PIG Pacte territorial France Rénov' initiale informe l'ensemble des parties de la conclusion de toute nouvelle Convention « volet accompagnement ».

AR Prefecture

017-200041614-20250225-2025_02_06-DE
Reçu le 13/03/2025

Article 11 – Transmission de la convention

La convention de programme signée et ses annexes sont transmises aux différents signataires, au signataire de la convention de cadrage du service public de la rénovation de l'habitat dans laquelle s'inscrit le territoire ainsi qu'au délégué de l'agence dans la région et à l'Anah centrale en version PDF.

Les éventuels avenants à la présente convention seront transmis dans les mêmes conditions. Le délégué de l'Anah dans le département est chargé de l'intégration des informations de la convention dans Contrat Anah.

Fait en xx exemplaires à xx, le xx

Pour le maître d'ouvrage,

Pour l'État et pour l'Agence nationale de l'habitat,